

Cukier, de *Canadians for Gun Control*. En 1987, 1 300 personnes ont été tuées par une arme à feu au Canada. Il y a eu 200 homicides, 22 accidents et plus de 1 000 suicides. En outre, environ 1 300 personnes ont été blessées par une arme à feu. Les armes à feu interviennent dans plus de 30 p. 100 des homicides au Canada (11:11-13).

Les femmes comptent pour un tiers des victimes d'homicide par arme à feu. Mais elles ne comptent que pour 5 p. 100 des auteurs de ces crimes. Le contrôle des armes à feu présente donc un intérêt particulier dans une étude sur la violence faite aux femmes et dans l'élaboration des mesures législatives de lutte contre cette violence. Il est évident pour le Comité que la présence des armes à feu dans nos foyers et dans notre milieu met en péril les femmes et les enfants.

Et si encore les armes à feu constituaient un bon moyen de protection, mais non. Wendy Cukier a parlé au Comité d'une étude parue dans le *New England Journal of Medicine* sur les meurtres commis avec une arme à feu. Cette étude révèle que, pour chaque homicide en état de légitime défense, il y a 1,3 décès accidentel (on tue un membre de la famille au lieu d'un intrus); 4,6 homicides criminels (on tue quelqu'un sans justification); et 37 suicides (11:13).

Heidi Rathjen, de *Canadians for Gun Control*, a témoigné devant le Comité au nom des étudiants de l'École polytechnique au sujet des événements du 6 décembre 1989, jour où, armé d'un fusil semi-automatique, Marc Lépine a tué 14 jeunes filles et blessé 13 personnes en 20 minutes. Ce massacre a poussé les étudiants de Polytechnique à réclamer des mesures plus efficaces de contrôle des armes à feu. Les étudiants voient le contrôle des armes à feu comme un des nombreux changements nécessaires pour empêcher qu'un pareil drame ne se reproduise. Ils reconnaissent qu'il y a d'autres causes au massacre, dont la misogynie et certains aspects de la culture canadienne, et même si, comme plusieurs autres témoins, ils ne croient pas que le contrôle des armes à feu soit la seule solution, ils ont décidé de s'attaquer à une des causes du drame qu'ils ont vécu : l'accessibilité des armes à feu.

Le Comité est troublé par les renseignements qu'il a reçus sur les effets de la présence des armes à feu dans la société canadienne. Les forces de l'ordre ne disposent pas de statistiques sur la plupart des armes à feu parce qu'il n'y a pas de système d'enregistrement des armes à feu à usage non restreint au Canada. À bien des égards, il est trop facile de se procurer une arme à feu; des adolescents de 16 ans peuvent obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu à l'insu de leurs parents ou sans leur consentement. Les accidents mettant en cause des armes à feu tuent des enfants aussi bien que des adultes. Wendy Cukier a parlé d'un accident qui s'est produit à Consort, en Alberta, où un bambin de huit ans est mort d'une balle de Magnum .44 reçue en plein